

utiliser nos formules habituelles de pouvoir, dont vous trouverez spécimen sous ce pli, ou s'il faudrait adopter un autre texte particulièrement approprié à ces opérations.

Vous nous écrivez à ce sujet qu'il faudra prévoir des frais et des honoraires.

Voudrez vous bien nous donner une évaluation aussi précise que possible de ces frais et de ces honoraires.

Comme ce seront exactement les mêmes démarches à entreprendre pour obtenir la décharge des diverses cautions, nous pensons que vous n'aurez pas à nous débiter d'honoraires proprement dits, mais plutôt d'une indemnité représentant la valeur du travail matériel accompli dans votre étude, pour mettre en état ces petites procédures.

Si ces frais et honoraires devaient représenter un total un peu important, nous serions fort gênés pour persuader à nos sociétaires qu'il est nécessaire d'engager ces nouvelles dépenses.

Il nous faut donc vous recommander de prendre toutes dispositions pour que cette malheureuse affaire soit liquidée enfin à des conditions aussi peu onéreuses que possible.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de
considération très distinguée.

LE DIRECTEUR DE L'UNION DES

de la part

